



HAL
open science

De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe s.)

Nicole Bériou

► **To cite this version:**

Nicole Bériou. De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe s.). Quarante-quatrième colloque de Fanjeaux : Moines et religieux dans la ville (XIIe-XVe s.), Jul 2008, Fanjeaux, France. p. 13-29, 10.3406/cafan.2009.1963 . halshs-00981284

HAL Id: halshs-00981284

<https://shs.hal.science/halshs-00981284>

Submitted on 15 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XI le -XVe siècle)

Nicole Bériou

Citer ce document / Cite this document :

Bériou Nicole. De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XI le -XVe siècle). In: Moines et religieux dans la ville. Toulouse : Éditions Privat, 2009. pp. 13-29. (Cahiers de Fanjeaux, 44);

doi : <https://doi.org/10.3406/cafan.2009.1963>

https://www.persee.fr/doc/cafan_0575-061x_2009_act_44_1_1963

Fichier pdf généré le 15/12/2022

Résumé

De prime abord, le projet de traiter des moines et des religieux dans la ville semble conduire à la répétition de bien des sujets déjà traités, et particulièrement, à Fanjeaux, dans les cahiers consacrés aux divers ordres religieux qui ont marqué la vie religieuse du Midi de la France au Moyen Age. Il n'en est rien, car le choix de faire porter la réflexion sur la ville modifie radicalement l'angle d'attaque. Voici quarante ans, Jacques Le Goff avait proposé de retenir le critère de la présence d'un couvent de frères mendiants au moins dans une agglomération pour la qualifier de ville, et celui du nombre des couvents pour discerner une hiérarchie entre les villes. Les travaux convergents des historiens de la ville et des historiens du fait religieux en Italie ont produit depuis lors un retournement de perspective qui fait de la ville, considérée en tant que lieu attractif et en tant que milieu de vie, le point nodal de la recherche.

Abstract

The study of monks and clerics within an urban context seems at first sight evocative of many previous papers, particularly those presented in Fanjeaux and published in a journal devoted to the different religious orders and their impact on the religious life of medieval Southern France. This is however not the case, since focusing on the city represents a radically new angle of approach. Forty years ago, Jacques Le Goff suggested that the presence of at least one monastery of Mendicant friars in an urban area could constitute a criterion to call it a city. In the same way, the number of monasteries was used to build a hierarchy of cities. Converging works carried out by historians specialized in urban spaces as well as scholars studying the history of religion in Italy have since then triggered a shift in perspective which now considers the city, an attractive place and living space, as the centre of all research.

Nicole BÉRIOU

Université Lumière – Lyon 2 / Institut universitaire de France

De l'histoire des ordres à l'histoire urbaine. Moines et religieux dans la ville (XII^e-XV^e siècle)



Quarante années se sont écoulées depuis la publication en 1968, dans les *Annales*, du fameux article dans lequel Jacques Le Goff exposait son programme-questionnaire en vue de l'enquête qu'il se proposait de conduire sur les frères mendiants, marqueurs du fait urbain au Moyen Âge¹. Le constat d'une urbanisation accomplie au cours de la période médiévale sur le territoire de la France – si massivement rural fût-il –, pouvait s'appuyer sur maints travaux. Il s'agissait moins, dans l'enquête alors envisagée, de restituer les étapes infiniment complexes de ce mouvement et les transformations spatiales qu'il produisit que d'en révéler le résultat, si possible par la cartographie de cette « France urbaine », telle qu'elle avait pu se présenter aux yeux des hommes qui y avaient vécu ou l'avaient parcourue jadis. Or la conscience du fait urbain se lisait dans les témoignages des frères mendiants, parce qu'ils avaient explicitement donné une place de choix aux villes dans la pastorale promue par eux au XIII^e siècle. Plus sûrement qu'un nombre minimal d'habitants, ou qu'un ensemble de traits institutionnels, l'implantation des couvents était donc susceptible de révéler le fait urbain dans la mesure où elle était induite par la démarche

sociologique des frères, la reconnaissance par eux-mêmes du caractère urbain des agglomérations où ils choisissaient de s'arrêter. En conséquence, il n'était pas non plus incongru d'estimer que l'accumulation de plusieurs couvents dans la même agglomération constituait l'indice de son importance accrue dans la hiérarchie urbaine.

On ne pouvait se dissimuler les limites de ces propositions, qui conduisaient à considérer comme des exceptions les cas d'installation de couvents en dehors de tout espace urbanisé, ou d'absence de couvents dans certaines « villes » reconnues comme telles au Moyen Âge – des sièges d'évêchés, par exemple². La tentative de cartographie du fait urbain en France sur ce critère, du moins, était neuve, et s'avéra féconde³. La proposition d'enquête attirait l'attention, simultanément, sur l'endroit précis de l'installation, et partant, sur les forces d'attraction qui avaient pu en déterminer le choix ou accompagner ses variations au fil du temps. À Paris par exemple, l'implantation urbaine de couvents dans le quartier des écoles en passe de se structurer en université a du sens, alors même que s'affirme chez les frères de toute mouvance la préoccupation d'une formation intellectuelle préalable à leur action pastorale. Ailleurs, là où les frères ont opté d'emblée pour un *locus* dans les zones d'immigration massive des faubourgs, ressort davantage une démarche d'action évangélisatrice, par la parole et par l'exemple, dirigée vers les populations en voie d'intégration en ville et, de ce fait, peu encadrées religieusement⁴. Dans le Midi en tout cas, et dès le XIII^e siècle, la relation entre les frères mendiants et les villes est indéniable, et à bien des égards remarquable, que l'on soit attentif au rôle joué par Toulouse dans les débuts de structuration de la mission dominicaine, à la vitalité du courant spirituel dans le couvent franciscain de Narbonne et son réseau d'amis laïcs, ou encore à l'histoire d'ordres plus éphémères du fait des limitations imposées par le concile de Lyon en 1274, tels les Sachets et les frères pies, nés à Hyères et à Marseille⁵.

Les cartes de la France urbaine dressées dans les années 1970 sur la base des résultats de l'enquête mettent en évidence la densité

du tissu urbain restitué selon ces critères, et en partie héritier, d'ailleurs, de celui de l'Antiquité. D'un point de vue quantitatif, on retiendra aussi des calculs statistiques opérés sur les bases de cette enquête le contraste entre les taux d'urbanisation de la France du Nord (1,03) et de la France du midi (1,83). Il convient enfin de noter qu'Alain Guerreau, attentif à affiner les analyses de ces résultats statistiques, a proposé de retenir la notion un peu étrange, mais pratique, de « demi-ville »⁶, pour faire leur place aux agglomérations dépourvues des caractéristiques fonctionnelles (religieuses, administratives et politiques) normalement propres aux villes, mais insérées dans des réseaux d'échanges locaux.

Il serait cependant caricatural, et J. Le Goff était le premier à le reconnaître, de s'en tenir à l'équation simple d'une relation univoque entre le constat de l'essor urbain médiéval et la capacité des couvents mendiants à être, comme témoins et indices de cette expansion, les marqueurs exclusifs du fait urbain⁷. L'urbanisation à laquelle les frères furent indéniablement attentifs n'a pas commencé avec eux, ni la présence des communautés religieuses en ville. Ce n'est pas le moindre mérite de l'enquête initiée par J. Le Goff que d'avoir suscité de nouvelles recherches, non seulement sur le rôle des frères mendiants dans les villes de toute l'Europe, mais aussi, plus fondamentalement, sur l'importance relative de ce rôle dans les transformations des villes. D'autres qu'eux parmi les hommes de religion, entre autres des moines bénédictins et des chanoines, étaient installés au cœur des villes ou à leur pourtour immédiat depuis le premier millénaire et d'autres encore, issus des nouveaux courants religieux qui caractérisent le XII^e siècle – chanoines réguliers, frères et sœurs des ordres hospitaliers et militaires, voire moines cisterciens – ont procédé à des acquisitions ou à des fondations en ville qui ont très largement précédé l'arrivée des frères mendiants et répondu de bien des manières avant eux aux besoins religieux des populations. Avant les frères mendiants en effet, parfois même sans eux, toutes ces implantations ont accompagné, dans la diversité des genres de vie propres à chaque

communauté, le mouvement séculaire de l'urbanisation. Les Cisterciens eux-mêmes ont acquis très tôt par dons, legs, ou achats, des maisons en ville qui, tout en se différenciant des monastères proprement dits, pour lesquels les moines recherchaient des lieux de solitude au point de construire un désert autour d'eux s'il le fallait, ont au moins servi de relais dans les activités d'échanges indispensables à la vie économique de l'ordre.

Moines et religieux de toute sorte ont de plus contribué à la transformation des espaces urbains par l'accueil d'immigrants sur les terres de leur patrimoine situées au cœur des agglomérations et, plus souvent encore, aux lisières de celles-ci⁸. Les initiatives qu'ils ont prises en vue de faciliter la fixation des hommes et des femmes nouvellement arrivés et leur intégration dans le tissu et dans la société urbaine ont, en vérité, exercé une influence sur le processus même d'urbanisation⁹. De plus, dans le registre de la construction d'une identité collective, ils ont fourni aux populations qui venaient résider en ville comme à celles qui y étaient établies depuis longtemps, des points de repère communs, par exemple les reliques vénérées par tous, et les traditions légendaires adoptées comme témoins d'un passé dans lequel tous pouvaient alors communier et souder davantage de la sorte l'unité entre eux. Au sein de l'espace de la France méridionale, Arles en fournit un bon exemple par ses traditions attachées au monastère de Saint-Pierre de Montmajour, et par les liens que sa population revendique avec les trois figures historiques majeures que sont l'archevêque saint Trophime, le fils de Clovis, Childebert, qui y aurait fait construire une église, et Charlemagne vainqueur des Sarrasins, qui aurait fait ensevelir des Francs sur place¹⁰.

Toutes ces constatations ont présidé à la proposition, que Cécile Caby et moi-même avons prise en charge ensemble, de consacrer le 44^e colloque de Fanjeaux à un sujet qui, sous l'apparence de la continuité avec les travaux engagés par J. Le Goff et autour de lui, en modifie la perspective par le choix d'un champ chronologique et thématique plus large, afin d'intégrer à l'analyse

les investigations plus récemment menées dans le domaine de l'histoire religieuse, non seulement sur les ordres mendiants et, en leur sein, sur les femmes¹¹, mais aussi sur les ordres plus anciens, dont le renouvellement au XII^e siècle est particulièrement saisissant¹². Situer ces moines et religieux dans la ville revient d'ailleurs à déplacer l'accent, d'un usage instrumental des installations de couvents comme critère d'identification du fait urbain, vers l'observation prioritaire du phénomène d'attraction urbaine qui a touché, en réalité, tous les ordres religieux, surtout à partir du XIII^e siècle dans un contexte où cette attraction se faisait fortement sentir dans tous les domaines (politique, économique, culturel, religieux), mais plus largement au cours de toute la période envisagée.

Culturellement, le paradoxe est manifeste, au regard d'une rhétorique religieuse vivace qui, contrastant avec l'engagement délibérément actif que revendiquent les frères mendiants, exalte la solitude du « désert » propice à la contemplation, loin de l'agitation vaine et des tentations mondaines des villes, voire constitue le monastère en « ville-refuge », pour reprendre le langage de saint Bernard¹³. Dans la réalité des faits, l'idéalisation de la vie contemplative n'a jamais évacué les nécessités du quotidien, comme les possessions des Cisterciens en ville viennent à point nommé l'attester, tandis que, en sens inverse, certains frères franciscains ont toujours clairement préféré l'érémisme rural à la vie en ville¹⁴. En outre, la radicalité de l'aspiration à la solitude s'est trouvée le plus souvent contrariée chez les femmes, encouragées à vivre en ville pour raison de sécurité, mais aussi tempérée dans bien des communautés masculines par l'exigence d'une présence au monde qui prenait sens dans le précepte évangélique essentiel de l'amour du prochain, au point de promouvoir aussi un idéal de perfection déporté vers l'engagement au service d'autrui.

Dans un article soigneusement documenté, publié en 1999, C. Caby a assorti ses propositions personnelles de recherche sur les implantations urbaines des ordres religieux dans l'Italie médiévale

d'un bilan historiographique exemplaire auquel il suffit ici de renvoyer¹⁵. On en retiendra en particulier la vigueur des enquêtes menées ou engagées au cours des trente dernières en Italie par les travaux convergents des historiens de la ville et des historiens du fait religieux, au point que le terme d'*inurbamento*, forgé pour désigner le mouvement de l'implantation des moines et des religieux en ville, est adopté désormais dans le langage commun des historiens de ce pays et, faute d'équivalent, tend aussi à l'être en dehors d'Italie. Ce 44^e colloque de Fanjeaux fournit ainsi l'occasion d'acclimater dans l'espace français le retournement de perspective qui fait de la ville, considérée en tant que milieu, le point nodal de la recherche.

L'occupation de l'espace, le paysage urbain, le tissu des relations humaines au sein de la ville, la place et le rôle des multiples communautés religieuses présentes et actives dans les agglomérations de toute sorte qui, du fait du puissant mouvement d'urbanisation, sont devenues des pôles essentiels de la vie économique, sociale, politique et religieuse au cours de la période considérée, toutes ces données très concrètes méritaient d'être ici constamment privilégiées. C'est pourquoi l'examen, à frais nouveaux, de l'installation des frères mendiants et de leur action en ville a été enchâssé, au cours des quatre journées de la rencontre, dans le mouvement de l'histoire, considéré aussi dans les deux temps qui précèdent et qui suivent le XIII^e siècle. Cela a amené à s'intéresser d'abord à l'installation en ville de toutes les communautés régulières (moines clunisiens et autres Bénédictins, Cisterciens, chanoines, Templiers et Hospitaliers, voire Teutoniques, frères Antonins, Trinitaires, Mercédaires, et d'autres encore...) qui y sont attestées à partir du XII^e ou du XIII^e siècle, et à tenter, au moins sous la forme d'études de cas, une appréciation des rythmes et des modalités des échanges entre ces diverses communautés et les autres habitants de la ville. Dans un jeu d'interactions où les considérations religieuses, sociales, économiques et politiques se mêlent parfois inextricablement, chaque communauté a en effet cherché sa place et construit son action en relation avec les pouvoirs, les autres communautés, et

la population. On a aussi abordé en dernier lieu, en contrepoint du choix résolu des frères mendiants en faveur des villes où devait s'exercer en priorité leur activité pastorale de prédicateurs et de confesseurs, le sujet de l'implantation contrainte des communautés féminines dans les villes et des nombreux transferts en ville de toutes sortes de monastères et de couvents imposés par la conjoncture difficile de dévastation régulière du plat pays pendant la Guerre de Cent Ans, à la toute fin du Moyen Âge.

Avant que les ordres mendiants ne fondent leur genre de vie sur le refus de la propriété, l'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier a constitué un trait majeur, et bien documenté par l'écrit, de l'activité des moines et des chanoines. Les ressources de cette documentation pour l'histoire de l'implantation urbaine des ordres religieux ont été bien mises en évidence en 1999 dans l'article de synthèse d'Étienne Hubert sur « Propriété ecclésiastique et croissance urbaine en Italie centro-septentrionale (XII^e-début XIV^e s.) »¹⁶. Il discerne dans les initiatives prises par les grands propriétaires de patrimoines urbains et suburbains, parmi lesquels figurent en bonne place les monastères¹⁷, des réponses rationnelles aux flux de l'immigration par le lotissement de terrains à bâtir et par la construction d'églises qui, à côté des monastères eux-mêmes, constituent des pôles structurants dans les faubourgs. Dans la mesure où les nouveaux ordres religieux apparus au XII^e siècle ont constitué leur patrimoine pendant le processus d'urbanisation, leur rôle à cet égard est bien moindre que celui des chapitres cathédraux et des monastères anciens, qu'ils soient traditionnels ou réformés. Les contrats établis pour donner valeur juridique aux lotissements et aux concessions de terres aux nouveaux arrivants éclairent par ailleurs la construction des liens sociaux sur des bases qui ne distinguent pas le clientélisme de l'affiliation proprement religieuse, puisque le bénéficiaire de la transaction se voit imposer en même temps dans son contrat le devoir de devenir le *fidelis* de l'église appartenant au monastère propriétaire, et aussi – point souvent capital –, le devoir d'élire sépulture dans le cimetière du lieu. Enfin, les monastères sont au centre de tout un réseau de

convers, oblats et autres dévots qui constituent une autre structure d'accueil et d'intégration, proche de celles que privilégieront ensuite les frères mendiants autour de leurs couvents¹⁸.

Au regard de ces pratiques, le refus de ressources patrimoniales place d'emblée les frères mendiants en situation distincte¹⁹. Mais jusqu'à quel point peut-on les créditer partout d'un projet pastoral urbain précocement mûri, et qu'ils n'auraient eu de cesse de réaliser ? La récente étude que Caroline Bruzelius a consacrée à la construction des églises mendiante à partir de l'exemple napolitain²⁰ nuance ce point de vue, et souligne le pragmatisme de l'action, qui s'adapte aux circonstances, progressant en fonction des aumônes et des legs des fidèles dont le moment et le montant sont le plus souvent imprévisibles. Dans le domaine architectural, cela se traduit par un processus de construction dans lequel les contraintes résultant de l'inachèvement des édifices sont, il est vrai, habilement exploitées pour faire de ces lieux les instruments d'une pastorale spectaculaire d'édification : ainsi les murs extérieurs déjà érigés sont pourvus d'arcades pour souligner leur destination funéraire et c'est devant eux que prêchent les frères en plein air. Rechercher en amont de l'état actuel des édifices le processus de leurs aménagements successifs conduit cependant à privilégier la notion d'architecture séquentielle – un phénomène encore plus net lorsque les frères reçoivent des bâtiments déjà érigés, qu'ils aménagent alors par blocs successifs en fonction des moyens financiers qui leur viennent de la générosité de leurs dévots « amis ».

La richesse documentaire propre à l'Italie a sans doute facilité la conduite de recherches significatives et stimulantes. Il restait à espérer que des gisements comparables puissent être découverts et exploités en France du midi, qui est l'assise géographique de prédilection des colloques de Fanjeux. De ce point de vue, le dépouillement systématique des recueils réunissant les travaux des années antérieures permet déjà de pointer quelques situations exemplaires, qui pourront servir d'exergue aux enquêtes et aux réflexions exposées dans ce volume. C'est le cas en particulier du colloque consacré

aux moines noirs où, à côté de monastères profondément enracinés dans les campagnes, en ont été envisagés d'autres, solidement implantés dans les villes, qui ont grandi avec eux.

Castres, par exemple²¹, a pris appui, pour l'essentiel, sur l'abbaye Saint-Benoît, qui « a fait naître la ville », développée en agglomération fortifiée autour d'elle dès le milieu du IX^e siècle. À partir de 863, l'acquisition des reliques insignes de saint Vincent de Saragosse a conduit les moines à ériger, pour les abriter et en promouvoir le culte, une église distincte placée sous ce vocable, et bientôt confiée à des chanoines. Les moines de Saint-Benoît ont aussi détenu l'essentiel des pouvoirs sur les églises urbaines et suburbaines de Castres, jusqu'à ce que la concurrence des chanoines installés dans l'église Saint-Vincent s'y fasse sentir au XII^e siècle. Les moines cependant ont accueilli à proximité de leur abbaye un groupe de femmes oblates, indice d'une certaine audience spirituelle du monastère dans la ville. Mais ils ont mieux préservé leur emprise sur les églises paroissiales que sur le sanctuaire de Saint-Vincent, qui attisait toutes les convoitises et qui fut finalement dévolu aux frères prêcheurs par la volonté des croisés, nouveaux seigneurs de Castres à partir du début du XIII^e siècle. Les reliques de saint Vincent, vénérées tout spécialement par saint Dominique qui les a visitées à plusieurs reprises, restant en méditation devant elles jusqu'à l'extase, ont, en ce cas, fourni l'occasion du premier accueil des frères dans la ville, en un lieu hautement symbolique pour la mémoire urbaine puisque le sceau de Castres représente saint Vincent trônant, et que le clocher de l'église où sont conservées les reliques a longtemps servi de beffroi communal. La dévotion du sanctuaire aux frères prêcheurs, opérée en 1258, a même précédé de deux ans la fondation du couvent proprement dit, créé en 1260 seulement.

C'est encore une abbaye qui se taille la première place dans la ville d'Arles²², celle de Saint-Pierre de Montmajour, implantée à cinq kilomètres au nord-est de celle-ci, mais détentrice de deux églises paroissiales parmi celles qui se partagent le territoire urbain, et dont l'une a pu réunir plus de 15 % des feux de la ville.

Toutes deux ont été construites par l'abbaye pour la desserte du bourg, qui connaît une forte expansion topographique au XII^e siècle au nord du mur de la cité.

La présence des Cisterciens en ville est moins attendue et dans le Midi gascon et languedocien, les fondations d'une trentaine de bastides au XIII^e siècle²³ illustrent surtout le rôle que les moines ont joué en milieu rural, quelle que soit la part de leur initiative et de celle des officiers royaux ou comtaux dans ces créations de « villages neufs ». Cela ne donne que plus de relief aux gestes par lesquels des laïcs procèdent à des donations de terrains en ville au bénéfice d'abbayes, comme cela s'est produit à diverses reprises à Toulouse en faveur de celle de Grandselve²⁴, entre 1147 et 1233. La première fois, les moines ont pris l'initiative d'y établir un hospice pour eux, érigé avant la fin du XII^e siècle. L'importante donation faite en 1233 par un riche marchand de la ville, Pons de Capdenier, était assortie de la condition d'établir à nouveau un hospice sur la terre concédée, non seulement pour les moines de Grandselve, mais aussi pour tous les Cisterciens de passage à Toulouse. À terme, ces deux fondations situées à proximité l'une de l'autre allaient fusionner pour donner naissance au collège cistercien de Toulouse (1281) dans ce qui s'appelait désormais, depuis les années 1270, la *domus Grandis Silve in Tolosa*.

L'emprise des moines et des religieux sur le sol urbain, cependant, n'allait pas toujours de soi, et donna lieu à maintes contestations dont la documentation écrite s'est fait l'écho. Parmi d'autres, l'exemple de Millau, observé par Géraldine Paloc il y a quelques années²⁵, illustre à sa manière la nécessité constante d'inscrire l'histoire des moines et des religieux dans le contexte d'une géographie des pouvoirs où s'enchevêtrent relations et rapports de forces. Ici, un long conflit oppose, pendant une quarantaine d'années, les Dominicains et le consulat, rivaux dans le projet d'acquérir des maisons qui permettraient aux frères d'agrandir leur couvent, tandis que les consuls voulaient en faire une maison de ville.

Le décroisement des analyses auquel invitait le programme de ce 44^e colloque de Fanjeaux mériterait d'ailleurs d'être étendu

aux traces même de la pastorale des frères, qui ne prend sens que par rapport à des interlocuteurs, dans un système de communication capable de façonner des représentations communes à toute une population. J. Le Goff a, sur ce plan aussi, ouvert des chemins pionniers en s'intéressant aux sermons d'Albert le Grand, en même temps qu'à ceux de l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, deux orateurs inspirés par le thème de la ville²⁶. Aux passages qu'il a rassemblés, un sermon *ad status* de Guibert de Tournai peut être joint, d'autant que le recueil de ces matériaux de prédication proposés par un homme du Nord a bénéficié d'une diffusion importante en France – aussi attestée, donc, dans le Midi. Dans un sermon susceptible d'être adressé aux chanoines séculiers, Guibert consacre tout son développement à l'évocation de l'Église militante, à partir du verset *Gloriosa dicta sunt de te (civitas sancta)*, tiré du psaume 83. Le prédicateur opère un glissement immédiat de l'interpellation de la cité sainte par le Psalmiste à la métaphore de la ville, qui lui permet de décrire en termes imagés ce qu'est l'Église en ce monde. Elle apparaît, dans une approche conforme au modèle grégorien, distribuée hiérarchiquement entre laïcs (les faubourgs au-delà des remparts) et clercs actifs, tels des guides et des veilleurs (les portes et les murs défensifs de la ville), tandis que les « religieux » – sans doute les chanoines, à qui conviennent bien ces propos – sont signifiés par le temple au cœur de la cité, bien que l'appât des dignités et des fonctions en détourne plus d'un des règles de la vie parfaite. Par une allusion discrète et non explicitée, Guibert dénonce le mauvais accueil ménagé aux « convertis de la dernière heure » : comme on le fait aux chiens qui vagabondent dans la ville – et l'on devine ici qu'il entend désigner par eux les frères de son ordre, voire plus largement les frères mendiants –, les prélats leur jettent des pierres en les dénigrant, au lieu de les aimer comme le bon pasteur aime les chiens qui gardent pour lui son troupeau.

Au fondement de la métaphore persiste l'antique modèle augustinien, toujours actuel, de la cité des hommes appelée à se transformer en « cité de Dieu »... Dans le traitement filé dont elle

est l'objet, transparait la familiarité du frère avec la réalité du paysage urbain différencié entre l'en-deçà et l'au-delà des murs, et avec le mouvement constant, à partir des faubourgs, de l'intégration d'une population de migrants prête à se soumettre au droit urbain, ce qu'observait aussi Guillaume d'Auvergne dans son sermon. À demi-mot affleurent les difficultés rencontrées par les frères, mal reçus en certaines villes par les séculiers. Mais ce qui structure le plus fermement le discours, d'un point de vue religieux, c'est la distinction entre les trois catégories d'activité des « clercs » au sens large du terme : l'encadrement pastoral, l'épanouissement de l'âme dans l'accomplissement du culte et la mission prophétique et apostolique d'annonce du message religieux et de dénonciation des mauvais comportements. Si l'on veut bien se souvenir à quel point la distribution de ces devoirs fait l'objet de brassages et de déplacements depuis le XII^e siècle, on admettra du même coup l'efficacité d'une métaphore qui ne fige pas la distribution des rôles, mais reflète la fluidité des contours et de l'histoire de maintes communautés de moines et de religieux soumises à l'attrait de l'urbanisation et interpellées en ville par l'exigence, communément adressée à tous ceux qui ne sont pas des laïcs, de prendre en charge la responsabilité du salut de tous les hommes en même temps que leur propre quête, prescrite mais souvent déficiente, de la perfection.

Notes

Sigles et abréviations

- Caby, « Les implantations » : Cécile Caby, « Les implantations urbaines des ordres religieux dans l'Italie médiévale. Bilan et propositions de recherche », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, 1999, p. 151-179.
- Carraz, *L'ordre* : Damien Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisade et sociétés méridionales*, Lyon : PUL (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 17), 2005.
- CF : *Cahiers de Fanjeux*.

- CF 8 : *Les Mendians en pays d'Oc au XIII^e siècle*. CF 8, 1973.
- CF 19 : *Les moines noirs (XIII^e-XIV^e s.)*. CF 19, 1984.
- CF 21 : *Les Cisterciens de Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)*. CF 21, 1986.
- Hubert, « Propriété » : É. Hubert, « Propriété ecclésiastique et croissance urbaine (à propos de l'Italie centro-septentrionale, XII^e-début du XIV^e siècle) », dans *Gli spazi economici della chiesa nell'Occidente mediterraneo (secoli XII-metà XIV)*. *Atti del sedicesimo Convegno Internazionale di Studi (Pistoia, 16-19 maggio 1997)*, Pistoia, 1999, p. 125-155.
- Le Goff, « Apostolat » : Jacques Le Goff, « Apostolat mendiant et fait urbain dans la France médiévale : l'implantation des ordres mendiants. Programme-questionnaire pour une enquête », *Annales ESC*, 23, 1968, p. 335-348.
- Stouff, « Saint-Pierre de Montmajour » : L. Stouff, « Saint-Pierre de Montmajour et la ville d'Arles », CF 19, p. 263-285.

[1] Le Goff, « Apostolat ». Premiers résultats dans id., « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale. État de l'enquête », *Annales ESC*, 25/2, 1970, 924-946. – [2] Elles sont d'emblée soulignées par Le Goff, « Apostolat ». Sur la place de ce courant historiographique, évaluée en tenant compte des recherches menées simultanément en Italie sur l'ensemble des ordres religieux, voir Caby, « Les implantations ». – [3] CF 8. Voir aussi J.-C. Schmitt, « Où en est l'enquête "ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale" ? », dans *Stellung und Wirksamkeit der Bettelorden in der städtische Gesellschaft*, éd. K. Elm, Berlin : Duncker et Humblot (Berliner Historische Studien, 3. Ordensstudien, 11), 1981, 13-18 ; B. Chevalier, *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*, Paris : Aubier (Collection historique), 1982, en particulier 37-41. – [4] Dans le prolongement de ces suggestions, la table ronde sur *Les ordres mendiants et la ville en Italie centrale (v. 1220-v. 1350)*, Rome, 1977, dont les actes sont parus dans les *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, 89, 1977/2, 557-773, se fondait sur un questionnaire plus systématique relatif aux rapports des communautés de frères avec le milieu urbain (modalités d'implantation, aspects urbanistiques et artistiques, rayonnement et influence sociale). – [5] Comme cela était observé dans CF 8, introduction, 8. Sur les frères Sachets, voir en dernier lieu I. Rava-Cordier, « L'expansion d'un ordre mendiant originaire de Provence : les frères Sachets », *Provence historique*, 55, 2005, 3-26. – [6] A. Guerreau, « Analyse factorielle et analyse statistique classiques : le cas des ordres mendiants dans la France médiévale », *Annales ESC*, 36, 1981, 869-912, en particulier 897-899. Voir aussi id., « Observations statistiques sur les créations de couvents franciscains en France, XIII^e-XV^e siècles », dans *Mouvements franciscains et société française, XII^e-XX^e siècles*, éd. A. Vauchez, Paris, 1984, 27-60. En Italie, un concept comparable, celui de « quasi-città », a été forgé par G. Chittolini (« 'Quasi-città' : borghi e terre in area lombarda nel tardo medioevo », *Società e Storia*, 47, 1990, 3-26). –

[7] Le post-scriptum de la p. 345, dans son article sur « Apostolat mendiant et fait urbain », mérite d'être donné ici en entier : « Il ne nous échappe pas que pour faire ressortir l'originalité du fait mendiant en liaison avec le phénomène urbain il nous faudra étudier et cartographier – dans ses grandes lignes et dans son évolution générale – le monde monastique préexistant et coexistant au monde mendiant. Les ordres mendiants n'ont rejeté dans l'ombre Bénédictins et autres moines et chanoines que dans la fausse perspective d'une historiographie simplifiante et déformante. » Sur la question de la mise à l'écart des femmes, dont les couvents ne sont pas pris en compte dans l'enquête, voir aussi les réserves de Noël Coulet dans sa réponse à Jacques le Goff publiée à la fin du même article, à propos de la « zone de turbulence caritative et urbaine » repérée dans le cas du couvent de femmes dominicaines de Nazareth à Aix-en-Provence (*ibid.*, 351). – [8] Une étude du patrimoine urbain détenu par le grand prieuré de la Daurade à Toulouse et sur l'emprise spatiale de celui-ci a été récemment publiée par J. Caille, *Sainte-Marie « la Daurade » à Toulouse : du sanctuaire paléochrétien au grand prieuré clunisien médiéval*, Paris : CTHS (Archéologie et histoire de l'art, 18), 2006. – [9] Hubert, « Propriété ». – [10] Voir Stouff, « Saint-Pierre de Montmajour ». Sur les Alyscamps, voir aussi Carraz, *L'ordre*, 51-56. – [11] Absentes de l'enquête dans laquelle J. Le Goff avait privilégié les établissements voués à l'action pastorale, elles ont depuis lors fait l'objet de travaux éclairants, entre autres sur leur rôle dans la promotion de mouvements réformateurs au sein des ordres. Voir par exemple É. Lopez, *Culture et sainteté. Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Étienne : Université de Saint-Étienne – Jean-Monnet (Travaux et recherches, CERCOR, 5), 1994. – [12] Voir en général *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents*, dir. A. Vauchez, C. Caby, Brepols (L'Atelier du Médiéviste, 9), 2003 ; à propos des ordres militaires, l'excellente mise au point sur l'*inurbamento* du Temple par Carraz, *L'ordre*, 255-283 ; et l'article « Villes » par Kr. Toomaspoeg dans le *Dictionnaire des ordres militaires au Moyen Âge*, dir. N. Bériou, Ph. Josserand, Paris : Fayard, sous presse. [13] *Fugite de medio Babylonis, fugite et salvate animas vestras. Convolate ad urbes refugii, ubi positus et de praeteritis agere paenitentiam, et in praesenti obtinere gratiam, et futuram gloriam fiducialiter praestolari* (Bernard de Clairvaux, *De conversione ad clericos XXI*, 37, dans *Sancti Bernardi Opera Omnia*, éd. J. Leclercq et H. Rochais, Rome, 1966, IV, 113). – [14] Voir en particulier L. Pellegrini, « I francescani nella 'custodia reatina' tra solitudine eremitica e impegno urbano », dans *Il francescanesimo nella Valle Reatina*, éd. L. Pellegrini, S. Da Campagnola, Milan : A. Pizzi, 1993, 81-110, et G. Merlo, *Tra eremo et città. Studi su Francesco d'Assisi e sul francescanesimo medievale*, Assise : Porziuncola, 1991. – [15] Caby, « Les implantations ». Voir aussi ead., *De l'éremitisme rural au monachisme urbain. Les Camaldules en Italie à la fin du Moyen Âge*, Rome : École française de Rome (BÉFAR, 305), 1999. – [16] Voir aussi, en

complément, É. Hubert, « La construction de la ville. Sur l'urbanisation de l'Italie médiévale », *Annales HSS*, 59/1, 2004, 109-139. – [17] À Gênes au XII^e siècle, par exemple, les deux tiers du sol urbain sont détenus sous forme de patrimoine ecclésiastique (Hubert, « Propriété », 133). – [18] Vers le milieu du XII^e siècle, les laïcs de Plaisance interrompaient leur travail à l'heure de tierce pour venir entendre les sermons dans le monastère vallombrosain de San Marco, d'après une lettre de l'abbé du lieu au prévôt de Sainte-Euphémie : voir G. Merlo, « Le riforme monastiche e la 'vita apostolica' », dans *Storia dell'Italia religiosa. I. L'Antichità e il Medioevo*, dir. A. Vauchez, Bari : Laterza (Storia e Società), 1993, 283. Sur la possibilité de choix offerte aux laïcs du fait de la multiplicité des pôles religieux en ville, lieux de culte et d'intercession en même temps que d'enseignement et d'associations en réseaux confraternels, voir aussi J. Chiffolleau, « Note sur le polycentrisme religieux urbain à la fin du Moyen Âge », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, dir. P. Boucheron, J. Chiffolleau, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 60), 2000, 227-252. – [19] Sur la portée de ce choix de vie précaire, assumé, voire rationalisé par les frères dans un contexte où s'imposent l'économie de marché et le recours au crédit, tandis que leur pratique pastorale prend appui dans le même temps sur la construction vigoureuse d'une « économie de l'Au-delà », voir en dernier lieu *Économie et religion. L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XV^e s.)*, dir. N. Bériou, J. Chiffolleau, Lyon : PUL (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 21), 2009. – [20] C. Bruzelius, « The Dead Come to Town : Preaching, Burying and Building in the Mendicant Orders », dans *The Year 1300 and the Creation of a New European Architecture*, éd. Alexandre Gajewski, Zìe Opačić, Brepols : Turnhout, 2007, 203-224. – [21] J.-L. Biget, « Une abbaye urbaine qui devient cathédrale : Saint-Benoît de Castres », *CF* 19, 153-192. – [22] L. Stoff, « Saint-Pierre de Montmajour », 275. – [23] Ch. Higounet, « Nouvelles réflexions sur les bastides 'cisterciennes' », *CF* 21, 127-137. – [24] C. Obert-Piketty, « Benoît XII et les collèges cisterciens du Languedoc », *CF* 21, 139-150, ici 141-142. – [25] G. Paloc, « Les frères Prêcheurs et la ville : l'exemple de Millau », dans *L'ordre des Prêcheurs et son histoire en France méridionale. CF* 36, 2001, 81-98. – [26] J. Le Goff, « Une métaphore urbaine de Guillaume d'Auvergne », dans *L'imaginaire médiéval. Essais*, Paris : Gallimard (Bibliothèque des Histoires), 1985, 242-248 (extrait de *L'image de la ville dans la littérature et l'histoire médiévales. Razo, Cahiers du Centre d'études médiévales de Nice*, 1, 1979, rééd. 1984, 22-37). – [27] « *Gloriosa dicta sunt de te (civitas sancta)* » etc. [Ps 86, 3]. *Civitas Dei est ecclesia militans (...)* *Hec autem civitas edificatur in modum civitatis materialis, Ps.* [121, 3] : « *Jerusalem, que edificatur ut civitas* ». *Habet ergo suburbium suum in laycis, qui ad civitatem ecclesie pertinent sicut illi de suburbio, quia sunt initiati ecclesiasticis sacramentis et ligati eisdem legibus, scilicet*

*divinis preceptis, de quibus Eze XLVIII [48, 17] : « Erunt suburbana civitatis ad aquilonem ducenta quinquaginta », ubi ostenduntur quattuor latera suburbii equalia, quia layci qui sunt in exercitio vite active, quantum credunt, tantum sperant, diligunt et operantur, unde layci meliores sunt multis clericis, sicut melius tenent leges civitatis pauperes in suburbio quam divites in foro, unde Num XXXV [35, 3-4] : « Suburbana » assignantur « pecoribus et jumentis que a muris civitatum forinsecus per circuitum » equali « spatio tenduntur ». Aluntur enim jumenta in suburbio et in herbis simplicitatis, ubi levite dapinantur in meditullio civitatis, dum luxuriantur et lasciviunt preter jus et ordinem de laycorum bonis, Jos. VIII [8, 27] : « Jumenta et predam civitatis dividerunt filii Israel ». Habet etiam portas in clericis qui alios introducunt monitis et exemplis, Ysa LXII [62, 10] : « Transite per portas, preparate viam populo », quia Apc XXI [22, 14] : « Per portas intrant homines civitatem ». Unde clerici debent populo viam preparare verbo et exemplo et officium suum digne exequendo, ut tanquam signiferi summi imperatoris primo transeant et alios in bello precedant, ut subditi sicut grues illam sequantur que precedit ordine litterato, et sicut accipiter gruem illam que ceteras ducit primo nititur ut prosternat et alias faciliter capiat, sic dyabolus primo nititur clericos decipere et per illos alios prosternere, quia languente capite alios novit languescere. Habet etiam vigiles in muris, prelatos scilicet qui se muros exhibent dum custodiunt cives, Cant V [5, 7]. « Invenerunt me custodes qui circueunt civitatem, percusserunt me et vulneraverunt me, tulerunt michi pallium meum custodes murorum ». Hii sunt prelati qui vigilant per diligentiam et circueunt civitatem ne aliquod peccatum subintret per dyaboli fallaciam, qui percutiunt arguendo, vulnerant illicitum amorem a cordibus dissolvendo, et pallium ignorantie tollunt veritatem aperiendo, licet modo quidam vigilant in ludis, cantilenis et epulis, et dormiunt in spiritualibus exercitiis, et dormientes sicut meretrix illa, III Reg III [3, 19], fetum extinguunt (...) et ideo, licet multi nominentur christiani, pauci tamen sunt electi, Nee VII [2 Esd 7, 4] : « Civitas erat lata nimis et grandis et populus parvus in medio ejus ». Hoc tamen mirabile quod, licet mali prelati non vigilant, tamen canes, eos scilicet qui convertantur ad vesperam et famem patientes ut canes circueunt civitatem, frequenter impediunt et lapidibus detractionum abiciunt, ut nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam, cum tamen pastores magis solent esse amici canum quam luporum, Ps. [54, 10]. « Precipita, Domine, linguas eorum » etc. Habet etiam templum civitas in religiosi qui debent purgari corporalibus disciplinis, illuminari revelationibus diuinis, et perfici mysteriis sacrosanctis (...) licet in persona plurimorum religiosorum qui de dignitatibus contendunt et officiis dicatur (II Mc 3, 4) quod Symeon de tribu Benjamin prepositus templi constitutus contendebat (...) iniquum aliquid in civitate moliri (...). Je remercie Marjorie Burghart, qui prépare sous ma direction l'étude de la tradition manuscrite et l'édition des sermons *ad status* de Guibert, de m'avoir fourni ce texte, tiré de BnF, ms Lat. 15943, fol. 69-70v. – [28] En contrepoint de*

cette approche pastorale, très grégorienne dans la hiérarchie entre clercs et laïcs qui la fonde, l'autonomie des démarches des laïcs est aussi suggérée ailleurs ; ainsi Humbert de Romans, dans les matériaux de prédication qu'il propose en vue de s'adresser aux confréries, identifie celles-ci à l'Église primitive, lieu de manifestation de l'Esprit saint : *Credendum est quod antiquitas introduxit consuetudinem faciendi confratrias in isto tempore propter exemplum primitivæ Ecclesiæ. Sicut enim tunc fuerunt discipuli congregati, ita et in istis confratriis congregantur fideles. Et sicut tunc fuerunt inclusi, ita et istæ confratriæ fiunt sub clausura. Et sicut tunc vacabant operibus sanctitatis, ita et in istis confratriis quandiu durant sanctius se habent confratres, unde aliqui ibidem dormiunt, ne tunc vacent amplexibus carnalibus. Et sicut tunc ponebantur omnia in communi, ita et in istis quilibet aliquid ponit in communi. Et sicut tunc habebant cor unum, ita et in istis confratriis, si qui erant ante discordes, pacificantur adinvicem : et iterum habentur magistri aliqui vel præfecti in istis confratriis, qui corrigere debent corrigenda, sicut et tunc vigeat correctio. Et notandum, quod ista valent ad habendum Spiritum sanctum. Congregatis enim, et sedentibus, et sanctitati orationis vacantibus datur Spiritus sanctus, et hoc quoad tria prima. Justum est etiam ut sua communicantibus communicetur Spiritus sanctus, qui datur calcantibus terram, et concordibus spiritu. Similiter, quia concordia fratrum placet spiritui divino, et similiter ubi viget correctio, quia Spiritus sanctus est qui arguit de peccato, et hoc quoad alia tria (...)* (Humbert de Romans, *De modo prompte cudendi sermones*, II, LXXXIX, *De confratriis*, dans Marguerin de la Bigne, *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum*, XXV, Lyon, 1677, 561 B-C).